



Étudiants Internationaux  
**SE CONNECTENT**



International Student  
**C O N N E C T**

## TRANSPORT

### TRANSPORT EN COMMUN

En Ontario, beaucoup de municipalités disposent d'un système de transport en commun. Vous pouvez acheter des billets individuels, mais c'est souvent moins cher et plus facile d'acheter des laissez-passer mensuels ou des livrets de billets. Certains systèmes ont des tarifs spéciaux pour les étudiants et les personnes âgées.

Les horaires d'autobus et de métro varient en fonction de votre région. Vérifiez les horaires pendant la semaine et la fin de semaine, car ils peuvent varier. Parfois il y a des pannes de service ou de la construction, mais des transports alternatifs sont souvent fournis le cas échéant. Renseignez-vous sur le campus au sujet du transport en commun dans votre région ou consultez le site Web du ministère des Transports sur [www.mto.gov.on.ca](http://www.mto.gov.on.ca) ou [trouvelien.at/021](http://trouvelien.at/021).

**Taxis** – Vous pouvez appeler un service de répartition de taxi ou utiliser une application pour téléphone intelligent pour obtenir un taxi. Dans certaines villes, vous pouvez héler un taxi dans la rue. Tous les taxis autorisés en Ontario sont dotés d'un compteur et affichent l'information du chauffeur : vous devez être en mesure de voir ces éléments clairement. Avant de monter à bord d'un taxi, vous pouvez demander au chauffeur le coût approximatif de la course. Pour trouver un service de taxi local, consultez les pages jaunes ou rendez-vous sur [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca).

### CYCLISME

De nombreux résidents de l'Ontario utilisent le vélo pour se déplacer, que ce soit à des fins récréatives, ou en tant que mode de transport pour se rendre au travail

ou à l'école. Certaines municipalités disposent de voies cyclables en ville et de pistes cyclables récréatives.

En tant que cycliste, vous devez respecter le Code de la route. Les cyclistes âgés de moins de 18 ans doivent porter un casque de vélo.

Pour en apprendre davantage au sujet du cyclisme et de la sécurité, communiquez avec ServiceOntario au **1 800 267-8097** ou rendez-vous sur le site Web du ministère des Transports sur [www.mto.gov.on.ca](http://www.mto.gov.on.ca) ou [trouvelien.at/024](http://trouvelien.at/024).

### CONDUITE AUTOMOBILE

Lorsque vous vous installez en Ontario, vous pouvez utiliser le permis de conduire de votre pays d'origine pendant 60 jours. Pour obtenir un permis de conduire de l'Ontario, vous avez besoin de documents d'identification. Vous devez apporter le permis de conduire de votre pays d'origine et une preuve de votre expérience de conduite. Vous devrez aussi passer un examen de la vue et réussir un test de connaissances. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'obtenir un permis de conduire de l'Ontario, rendez-vous sur [www.drivetest.ca](http://www.drivetest.ca) ou [trouvelien.at/022](http://trouvelien.at/022).

Pour vous renseigner au sujet des documents dont vous aurez besoin, rendez-vous sur [www.drivetest.ca](http://www.drivetest.ca) ou [trouvelien.at/cartephoto](http://trouvelien.at/cartephoto).

Pour connaître les règles de la route en Ontario, rendez-vous sur [www.mto.gov.on.ca](http://www.mto.gov.on.ca) ou [trouvelien.at/drivguide](http://trouvelien.at/drivguide).

**Assurance** – Chaque propriétaire de véhicule doit avoir une assurance. L'Ontario s'est dotée d'un programme d'assurance sans égard à la responsabilité. Si vous



subissez des blessures ou si votre voiture est endommagée dans un accident, vous devez traiter avec votre propre assureur, et non pas avec celui de l'autre conducteur.

Pour vous renseigner au sujet de l'assurance sans égard à la responsabilité, consultez le site Web du Bureau d'assurance du Canada sur [www.abc.ca](http://www.abc.ca) ou [trouvelien.at/bac](http://trouvelien.at/bac).

Pour trouver les coordonnées de courtiers et de compagnies d'assurance, consultez les pages jaunes ou rendez-vous sur [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca).

#### **AUTRES OPTIONS DE TRANSPORT**

**Location de voiture** ou de camion – Vous pouvez louer une voiture et un petit camion pour une journée, une semaine ou plus longtemps auprès d'une entreprise de location privée. Lisez attentivement le contrat. Notez que les termes de location sont différents pour les personnes âgées de moins de 25 ans.

**Autopartage** – Dans les grandes villes, vous pouvez vous abonner à un service d'autopartage qui vous permet de louer une voiture pour de brèves périodes et de payer à l'heure. Ces services comprennent des points de cueillette et de dépôt pratiques. Pour plus d'information, recherchez des compagnies d'autopartage en ligne.

**Covoiturage** – Le covoiturage peut être une option de transport économe et écologique. Cette méthode de transport est souvent utilisée pour des voyages interurbains. Renseignez-vous auprès de votre association étudiante pour savoir si un tel service est offert aux étudiants de votre établissement scolaire.

**Trains et autobus interurbains** – La compagnie ferroviaire la plus répandue en Ontario est VIA Rail Canada. Il existe également quelques compagnies d'autobus interurbains qui offrent des trajets à bon marché à travers la province et interprovinciaux. Pour plus d'information sur les services de transport en Ontario, consultez le site Web [trouvelien.at/Transports](http://trouvelien.at/Transports).

#### **NOTE IMPORTANTE**

- Ayez sur vous votre permis de conduire aux fins d'identification.
- Gardez toujours vos documents d'immatriculation et d'assurance dans le véhicule
- Ne conduisez jamais en état d'ébriété.
- Ne conduisez pas en parlant au téléphone ou en échangeant des textos.
- Bouclez toujours votre ceinture de sécurité.
- Un permis de conduire particulier est requis pour les camions et les motocyclettes.